

# CERTIFICAT

## de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

**Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :**

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document :	<b>AB - 01115011 - 21 - 2</b>		
2. Nom et adresse de l'opérateur :	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle :		
<b>EARL RAFFY NOIX</b>  47370 - SAINT GEORGES Activité principale : <b>Producteur</b>	QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
4. Catégories de produits/activité :	5. Définis comme :	6. Période de validité	
<i>Productions végétales :</i> Prairie temporaire Prairie permanente Jachère, gel annuel entrant en rotation Soja : A compter du 07/05/2022 Noix : Noix Seigle : A compter du 23/11/2021	biologique biologique biologique biologique  biologique  biologique	du :	au :
		01/04/2021	31/12/2022
		01/04/2021	31/12/2022
		01/04/2021	31/12/2022
		07/05/2022	31/12/2022
		01/04/2021	31/12/2022
		23/11/2021	31/12/2022
6. Période de validité :	7. Date de contrôle :	01/04/2021	
Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande  
Le 06/07/2022  
Le Directeur, François LUQUET

